



LES VILLAGES TINCHEBRAYENS

LES VILLAGES TINCHEBRAYENS 61800 TINCHEBRAY

PUCES TRACTEURS DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 2025

De 07 h 00 à 18 h 00, lieu-dit Le Pont de Notre Dame à TINCHEBRAY

REGLEMENT

L'association « **Les Villages Tinchebrayens** » est l'organisatrice de cette manifestation d'exposition, d'échanges et de ventes. Les objets exposés devront provenir de matériel agricole mis en service depuis plus de 25 ans.

VENDEURS :

L'emplacement numéroté sera attribué dans l'ordre de réception des inscriptions. Pour les personnes n'ayant pas retourné une inscription avant le 21 août 2023, l'emplacement sera attribué dans l'ordre d'arrivée sur place. Seront acceptés comme **vendeurs**, les marchands professionnels, collectionneurs, particuliers muni d'une pièce d'identité. Il est interdit de vendre autre chose que des pièces ou objets relatifs au domaine agricole.

Les objets exposés à la vente demeurent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable notamment en cas de perte, vol, intempérie ou tout autre détérioration. Les vendeurs feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour la couverture de risque. Tous propriétaires de véhicules doivent se présenter avec une attestation d'assurance en cours de validité. Pour les mineurs, une attestation parentale sera exigée.

L'emplacement est payant pour toutes surfaces réservées à la vente. Le prix fixé à **10,00 €** l'emplacement de 4 mètres linéaires. Le mètre supplémentaire est fixé à **2,00 €**.

Chaque vendeur organisera son stand de façon à le rendre le plus attractif possible. Il devra respecter les limites attribuées. Le stationnement des véhicules ne devra pas nuire à l'esthétique générale. Ils devront restituer les lieux dans l'état dans lesquels ils les ont trouvés.

L'association organisatrice se réserve le droit avant et pendant la manifestation de retirer de la vente ou de l'exposition tout objet qui ne serait pas conforme au thème du Puce Tracteur.

Le terrain sera ouvert la veille à partir de 16 h 00. Le Gardiennage n'étant pas assuré, le matériel sera de la responsabilité des exposants. (Le dimanche ouverture de 07 h 00 à 18 h 00).

EXPOSANTS :

Exposants - Collectionneurs

un espace gratuit est prévu sur réservation pour le matériel non destiné à la vente. Devant le nombre croissant de repas gratuits distribués, nous limitons le nombre de tracteurs à **3** par collectionneurs dans le but d'éviter les doublons. Un repas gratuit est offert par **collectionneur**. **Si un collectionneur présente plusieurs tracteurs un tarif réduit des repas est accordé aux chauffeurs 12 €.**

Veillez-vous présenter avec votre bulletin de validation de votre inscription que nous vous aurons transmis. La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement.
Pour tous renseignements :

Tél : **06 35 47 85 23**

WWW.lesvillagestinchebrayens.fr

contact@lesvillagestinchebrayens.fr ou pruniersylvie63@gmail.com



LES VILLAGES TINCHEBRAYENS

61800 TINCHEBRAY

PUCES TRACTEURS – BULLETIN INSCRIPTION EXPOSANTS 2025

Chers Amis,

A l'occasion de la 8^o édition, l'association « **Les Villages Tinchebrayens** » serait heureuse de vous recevoir au rassemblement de tracteurs anciens & puces tracteurs qui aura lieu le **dimanche 14 septembre 2025 à 07 h 00** sur le site des Mares.

Pour faciliter l'organisation, nous vous demandons de bien vouloir remplir le coupon réponse ci-dessous et de nous le retourner complété et signé avant le 21 août 2025 à l'adresse suivante :

PRUNIER Sylvie 5 Boulevard du Stade 61800 TINCHEBRAY Bocage	Ou par mail : contact@lesvillagestinchebrayens.fr pruniersylvie63@gmail.com
---	--

COUPON REPONSE

<u>SI GROUPE NOM DU RESPONSABLE</u>			
MARQUE		Attelé d'un engin	
TYPE		OUI	NON
PUISSANCE			
ANNEE			
NOM PROPRIETAIRE			
ADRESSE POSTALE Téléphone – Mail			
NOM DU CHAUFFEUR			

Si vous présentez plusieurs tracteurs, renseigner un coupon par engin.

1 repas gratuit par collectionneur	1
Repas pour chauffeur à 12 €	
Repas supplémentaire 20 €	

Joindre le règlement du ou des repas chauffeurs et supplémentaires au coupon lors de votre réponse (merci). Chèque libellé à l'ordre de : Les Villages Tinchebrayens. **(Précision les chèques ne seront pas encaissés avant la date de l'événement)**

Un emplacement « vendeur » pour la vente de pièces vous est offert. Si vous avez des pièces à vendre indiquez la longueur de l'emplacement souhaité : (cocher la case et indiquez la longueur souhaitée)

<input type="checkbox"/>	Oui je souhaite un emplacement de	<input type="text"/>	mètres linéaires
--------------------------	--	----------------------	-------------------------

Important : au regard du code de la route, vos tracteurs doivent être assurés pour pouvoir participer à cette manifestation, et le conducteur du tracteur doit être titulaire du permis de conduire en cours de validité si « le tracteur » n'est pas rattaché à une exploitation agricole ou forestière.

Je reconnais avoir pris connaissance du nouveau règlement (date et signature)